

AR Prefecture

046-264601113-20250430-2025_04_30_027-DE
Reçu le 05/05/2025

DELIBERATION N°2025-04-30/027
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 avril 2025 – 09h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : CRÉATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT.

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Aide-soignant, à temps complet à compter du 01/05/2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'Aide-soignant de classe supérieure ou d'Aide-soignant de classe normale.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades d'Aide-soignant de classe supérieure ou d'Aide-soignant de classe normale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget de l'EHPAD les crédits correspondants.

AR Prefecture

046-264601113-20250430-2025_04_30_027-DE
Reçu le 05/05/2025

A Luzech, le 30 avril 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

La secrétaire de séance,



Brigitte PASSEDAT



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 30 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente (a donné procuration à M. Bernard PIASER), M. Pascal PRADAYROL (a donné procuration à M. Patrice CASTANIER).

Etaient absents ou excusés : Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, M. Pascal PRADAYROL, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., Mme Monique EVIN.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS, M. Loïc CAVE Trésorerie de Gourdon.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 6 Absents/Excusés : 4 Procuration : 2 Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PASSEDAT.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

14. Création de poste d'un emploi permanent.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0